

FICHE DE POSTE - Médecin coordonnateur HAD SYNERGIE

CONTEXTE

Créé en 2009, L'HAD Synergie a d'abord orienté son activité vers les modes de prises en charge de rééducation réadaptation, ; en 2012, l'HAD a poursuivi son développement en élargissant son offre à l'ensemble des modes de prises en charges autorisées en HAD.

La croissance de ce service s'est poursuivie jusqu'en 2018 pour atteindre une activité moyenne de 60 à 65 patients chaque jour représentant environ 21 000 journées par an.

Le service HAD a une activité polyvalente et dispose de compétences particulières orientées vers la prise en charge de personnes atteintes de pathologies lourdes (Soins palliatifs, pansements complexes, chimiothérapie , antibiothérapie hospitalière, nutrition parentérale etc.), sur le bassin de vie de la Métropole.

Caractéristiques du Poste

Placé sous la responsabilité du médecin coordonnateur chef de service, Le médecin Coordonnateur est un référent médical de l'établissement de l'HAD Synergie dans le respect des règles professionnelles et déontologiques en vigueur.

Il pilote la prise en charge des patients et s'assure de la bonne adéquation, au domicile, des soins et traitements indiqués par le médecin prescripteur de l'HAD.

En complémentarité du médecin chef de service, il assure les relations avec le corps médical hospitalier potentiellement prescripteur et avec les médecins traitants en étant leur interlocuteur privilégié.

Il pilote la prise en charge des patients et s'assure de la bonne adéquation, au domicile, des soins et traitements indiqués par le médecin prescripteur de l'HAD.

Il émet un avis médical signé pour toute admission d'un patient dans la structure d'HAD.

Il s'appuie pour cette décision médicale sur le protocole de soins qu'il signe après que ce protocole a été préalablement élaboré et validé en totale concertation avec le médecin prescripteur et le médecin traitant et au regard de l'enquête médico-sociale.

Il signe la sortie du patient de la structure d'HAD après décision prise conjointement avec le médecin traitant.

Il ne prescrit pas, ne soigne pas, ne se substitue pas au médecin traitant sauf en cas d'urgence absolue mais il est le garant de la bonne exécution du protocole de soins, dont, en qualité de signataire, il est responsable du stade de l'élaboration aux évolutions éventuelles qui peuvent y être apportées.

Il contribue, par la mise en place de procédures formalisées, à l'échange d'informations nécessaires à une prise en charge globale et coordonnée du patient.

Il a un rôle de formateur auprès de l'équipe soignante.

Il assure les contacts avec les médecins libéraux et hospitaliers impliqués dans les traitements du malade, et les informe de tout élément pouvant leur être utile.

Il coopère avec les services sociaux qu'ils appartiennent à la structure ou non, afin de ne pas négliger les aspects familiaux, professionnels, financiers et sociaux d'un accompagnement personnalisé.

Il coordonne et participe à l'évaluation de la qualité du service d'HAD.

Dans le cadre de la T2A, il est responsable de la qualité de la saisie de l'information médicalisée.

Il s'assure de la traçabilité des actes et interventions relatifs aux patients et de toutes les informations nécessaires à une juste appréciation des codages.

Il réalise la production des informations médicales

Il contribue par l'échange d'informations entre l'HAD, les professionnels libéraux et les praticiens hospitaliers à une prise en charge globale du patient.

Il est un animateur actif des réunions pluridisciplinaires.

Il facilite et coordonne l'échange d'informations entre les différents intervenants de la structure d'HAD, soignants et personnels psycho sociaux.

Il est force de propositions pour amener l'HAD à élargir le périmètre de ses prises en charge.

Il participe aux réunions de la CME et aux travaux engagés par cette instance.

Il participe à l'élaboration du rapport d'activité médical.

Il participe à la démarche qualité

Il participe à l'élaboration, la validation et l'évaluation des protocoles de prise en charge

Il participe aux missions de communication, de recherche, de formation et de conseil dans le cadre des filières de prises en charge

Il participe à la demande du chef de service, en tant que représentant médical du service, aux différentes commissions départementales, régionales ou nationales concernant l'HAD

Il impulse une politique du médicament en coopération avec le pharmacien et, en l'absence de ce dernier, peut être amené à gérer la dotation pharmaceutique de la structure ;

Il participe auprès chef de service à la définition du projet médical, donne son avis et est force de proposition ;

Il est responsable de l'élaboration du protocole de soins du patient pris en charge et est garant de sa bonne exécution en concertation avec le médecin traitant. Assure un suivi de l'évolution de l'état des patients.

Il garantit la bonne adéquation des malades au périmètre de l'HAD en s'assurant du respect des critères d'admission et de maintien en HAD. A chaque fois que l'état des patients le nécessite, il se rend à leur domicile afin d'apprécier ses besoins et les réponses à apporter par l'HAD.

Il s'assure de la traçabilité des actes et interventions relatifs aux patients et de toutes les informations nécessaires à une juste appréciation des codages.

Il réalise la production des informations médicales

Il contribue par l'échange d'informations entre l'HAD, les professionnels libéraux et les praticiens hospitaliers à une prise en charge globale du patient.

Il est un animateur actif des réunions pluridisciplinaires.

Il facilite et coordonne l'échange d'informations entre les différents intervenants de la structure d'HAD, soignants et personnels psycho sociaux.

Il est force de propositions pour amener l'HAD à élargir le périmètre de ses prises en charge.

Il participe aux réunions de la CME et aux travaux engagés par cette instance.

Il participe à l'élaboration du rapport d'activité médical.

Il participe à la démarche qualité

Il participe à l'élaboration, la validation et l'évaluation des protocoles de prise en charge

Il participe aux missions de communication, de recherche, de formation et de conseil dans le cadre des filières de prises en charge

Profil

Docteur en médecine

Inscription au tableau de l'ordre des médecins

Titulaire d'un DU ou justifiant d'une expérience dans les domaines de la douleur, des soins palliatifs , plaies et cicatrises ou de la gériatrie.

Médecin libéral ou hospitalier.

Qualités requises

- favoriser la collégialité dans l'aide à la prise de décision ;
- savoir s'adapter aux différentes situations qui se présentent dans le cadre des prises en charge
- savoir travailler de façon transversale et décroisée
- intérêt pour la formation et l'exercice de la pédagogie auprès des équipes (HAD, EHPAD, ...)